

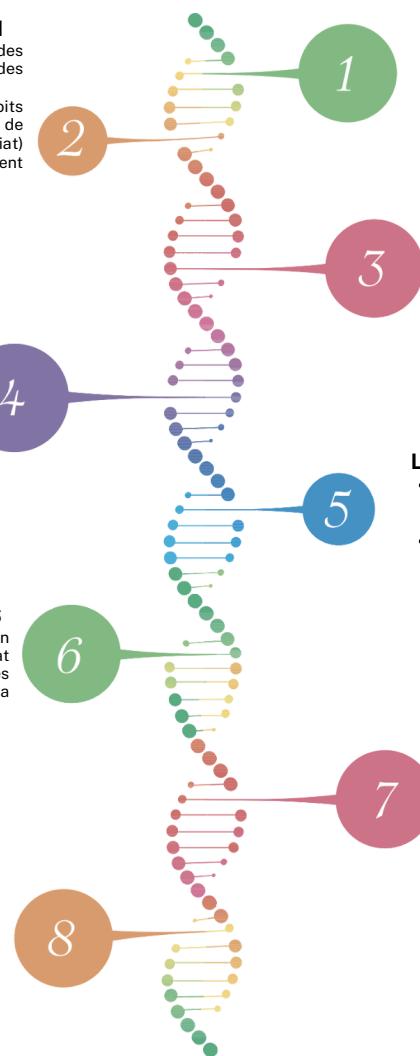
ADN SCOP/SCIC+

RADAR DE POSITIONNEMENT SUR UNE GOUVERNANCE SCOP INTÉGRATIVE

Conditions d'emploi - Qualité de vie et conditions de travail - Transition écologique

LES CONDITIONS D'EMPLOI

- S'appuyer sur les spécificités des SCOP/SCIC pour définir des conditions d'emploi attractives.
- Obligations, protections et droits (dont les conséquences de l'obligation ou pas du sociétaire) contenus dans le contrat qui règlement la relation salariale et employeur.



(inspiré du modèle QVCT ANACT)

LE PROJET D'ENTREPRISE ET LE MANAGEMENT

- Définir et mettre en place les modalités de l'association des sociétaires au projet coopératif et au projet d'entreprise afin de leur permettre de trouver du sens à leur coopération,

L'ORGANISATION ET LA RÉALISATION DU TRAVAIL

- Mettre en place une organisation qui facilite l'investissement en tant que sociétaire.
- Se questionner sur la charge de travail induite par la coopération et la répartition temps de travail technique et temps de travail coopératif.
- Répartir les responsabilités du gérant.

L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

- Assurer une égalité d'accès à la QVCT - Qualité de Vie et conditions de Travail-, au sociétaire et à son exercice.
- Permettre à chaque voix d'être entendue et prise en compte au-delà du vote de l'AG où les statuts imposent 1 sociétaire = 1 Voix.

LE DIALOGUE PROFESSIONNEL ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Prévoir des temps d'échanges dédiés à l'animation du projet coopératif, du projet d'entreprise et de la QVCT -Qualité de Vie et conditions de Travail- au-delà de l'AG.



Evaluez, dans votre entreprise, l'état des lieux des thématiques de l'ADN SCOP/SCIC+ :

- 1 - Ce n'est pas pris en compte ou de manière occasionnelle
- 2 - Partiellement pris en compte, peu organisé et dépend des personnes
- 3 - Est prévu dans l'organisation, mais pas toujours mis en œuvre
- 4 - Fait partie de notre culture et de nos pratiques courantes ou est pris en compte dans une démarche d'amélioration continue